Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 22 avril 2022 relatif à la composition de la commission chargée d'émettre un avis pour l'attribution de la mention « Mort pour le service de la République »

NOR : *PRMX2212203A*

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 30 ;

Vu le décret n° 2022-618 du 22 avril 2022 relatif à la mention « Mort pour le service de la République » et à la qualité de « pupille de la République », notamment son article 2,

Arrête :

Art. 1er. – Outre son président, la commission chargée d'émettre un avis pour l'attribution de la mention « Mort pour le service de la République » comprend les sept membres titulaires suivants :

– le directeur des ressources humaines du ministère de la défense, ou son représentant ;
– le directeur des ressources humaines du ministère chargé de l'intérieur, ou son représentant ;
– le directeur général des douanes et droits indirects du ministère chargé de l'économie et des finances, ou son représentant ;
– le directeur de l'administration pénitentiaire du ministère chargé de la justice, ou son représentant ;
– le directeur général des collectivités locales du ministère chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ou son représentant ;
– le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture du ministère chargé de la mer, ou son représentant ;
– le directeur général de l'administration et de la fonction publique du ministère chargé de la fonction publique, ou son représentant.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 avril 2022.

Pour le Premier ministre et par délégation :
La secrétaire générale du Gouvernement,
CLAIRE LANDAIS